

FCO : bilan printanier d'une stratégie de promotion vaccinale

ou

Comment l'intolérance réglementaire sert à masquer le manque de sens clinique

A / LES CONSTATS

1 - Une campagne officielle qui a dérapé

Juin débute avec de lourdes menaces de répression pour faire aboutir une politique sanitaire dont tout le monde peut constater l'échec relatif. Aucun objectif n'est atteint. Le recours à la seule stratégie vaccinale - qui plus est avec un vaccin tué très long à mettre au point et peu efficace pour la réduction de la virémie - pour appréhender la première irruption d'une maladie vectorielle importante sur le territoire européen, a démontré, ses manques, tant en terme de réussite qu'en terme de gestion et de coût. Les objectifs n'ont pas été atteints, normal : ils n'ont pas été définis en début de campagne. Faut-il encore attendre d'autres crises sanitaires imprévues (car imprévisibles) pour pointer les incohérences administratives dont s'accommode mal la biologie ?

Le seul objectif que l'on puisse atteindre reste modestement la date de fin de campagne de vaccination, tout le reste sera question d'interprétation.

La date du 30 avril 2009 pour atteindre l'objectif affiché de 80% d'animaux vaccinés prévus par l'autorité européenne a pourtant été reportée. La date butoir du 30 juin 2009 est désormais fixée par le ministère de l'agriculture français. En effet, au 15 avril, seulement 42 % des animaux s'avéraient être vaccinés selon les règles (*Annexe 1: compte rendu du comité de suivi du 15 avril*).

La réalité est néanmoins bien au delà car il y a sans aucun doute des animaux vaccinés non encore officiellement comptabilisés. Mais de fait, la grande complexité administrative de la gestion des commandes par les DDSV, du listage des animaux par les vétérinaires sanitaires, des collectes de données par les GDS locaux, aboutit à un total imbroglio où les chiffres les plus fantaisistes et jamais vérifiables sont annoncés par les uns et les autres.

Les commandes de vaccin ont même été comptabilisées comme équivalent aux animaux vaccinés à la date de commande...

(Voir annexe 2 : Bilan vaccination en Haute Vienne)

Nos dirigeants s'interrogent-ils sur les raisons de l'échec de cette campagne ? La maladie vectorielle a-t-elle été correctement abordée au niveau épidémiologique (c'est-à-dire comprise comme une nouvelle pathologie non contagieuse et en réalité bénigne pour la majorité du cheptel d'un pays ? A t-on analysé correctement le déroulement des événements depuis 2006 ? A t-on appréhendé les mesures de gestion à mettre en place en mesurant les rapports coûts/bénéfices ?

Se précipiter de la sorte sans analyser objectivement la situation ne ferait-il pas partie d'une nouvelle stratégie générale maintenant bien rodée : le catastrophisme ?

2 - Une campagne nourrie par le catastrophisme

Depuis le début de l'épizootie – enzootie de fièvre catarrhale, les autorités sanitaires et agricoles n'ont point lésiné sur une propagande intense reprise en cœur et sans critiques ni réflexions par la plupart des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles), depuis les Chambres d'Agriculture, jusqu'aux centres d'insémination en passant par le contrôle laitier et le contrôle de performance sans oublier la plupart des syndicats nationaux.

Sans se poser de questions, nos pseudos experts sanitaires n'ont su que transposer leurs consignes appropriées aux maladies infectieuses proprement dites. Que faire de ce moucheron aussi minuscule qu'imprévu qui ne voulait pas rentrer dans les logiciels de prévision de la fièvre aphteuse ?

Amalgame complet avec les vraies maladies contagieuses, dramatisation à outrance de la réalité clinique, omission de certaines informations, mépris permanent des connaissances accumulées depuis 100 ans dans d'autres pays sur la maladie, tout a été fait pour affoler les éleveurs et imposer la seule politique du tout vaccinal.

La peur collective est bien le premier outil de cette nouvelle technique de communication qu'est le catastrophisme.

La FNGDS, enfermée dans une compréhension erronée de l'épizootie faute d'une analyse clinique objective et impartiale, n'a jamais joué son rôle de force de proposition alternative malgré des critiques internes feutrées qui prônaient la vaccination volontaire.

Les débats contradictoires ont été résolument interdits et inexistant dans les colonnes de la majorité des magazines professionnels ou agricoles. Aucun espace ou si peu pour la réflexion et l'analyse, pour l'expérience des autres et le partage des connaissances.

Un seul ukase admis : un vaccin sinon rien !

La palme revient sans conteste aux GDS transformés à l'insu de leur plein gré et malgré quelques résistances internes en propagateurs vertueux et intolérants de la seule option vaccinale.

La prétention à une solution immédiate, l'espoir, la pénurie, le choix des élus pour le sauvetage vaccinal constituaient les outils suivants de cette campagne basée sur le catastrophisme. Ceci n'était possible qu'en occultant cette obsédante nouveauté pour nous européens du nord : une maladie vectorielle et ses manifestations inusitées. L'énormité de l'oubli du moucheron autochtone et de la fragilité des départements du nord-est étaient nécessaires pour faire passer la pilule...

3 – Une campagne qui a engendré une résistance organisée

Malgré tout l'arsenal de propagande diffusé depuis 3 ans par la plupart des organismes agricoles, des journaux et revues spécialisées, des vétérinaires sanitaires et de l'administration, les éleveurs ont traîné les pieds, parce qu'une majorité d'entre eux, en particulier les éleveurs bovins ont vu passer la FCO-FCE sans les conséquences du « tsunami » sanitaire qu'on leur promettait. Ils ont aussi vu ou entendu parler des nombreuses conséquences négatives sur les troupeaux suite à la vaccination par des vaccins en expérimentation.

Ainsi, les collectifs pour la liberté vaccinale se sont développés (59 départements concernés à ce jour) et mènent campagne pour la liberté de choix des éleveurs, soutenus par les nombreux éleveurs qui, ayant accepté la vaccination de bonne foi ou par peur, regrettent aujourd'hui de l'avoir effectuée.

Les langues se délient au contact des collectifs sur la réalité de cette maladie.

4 – Des accidents en nombre, passés sous silence

On en parle peu, pourtant, les accidents individuels ou collectifs se sont multipliés durant cette campagne de vaccination :

- Les vaccins ne bénéficiant que d'une ATU (autorisation temporaire d'utilisation) ont provoqué de nombreuses réactions inflammatoires au lieu d'injection, l'apparition d'abcès localisés ou généralisés, des nécroses et des gangrènes.
- Des cas répétés d'avortements ou de naissance de nouveaux nés débiles ou avant terme ont été signalés dans les troupeaux ovins.
- Les vaccinations renouvelées avec des adjuvants très agressifs, voire allergisants (hydroxyde d'aluminium et thiomersal (sels de mercure)) (*voir annexe 3, toxicité des sels de mercure*) destinés à renforcer le très faible pouvoir protecteur du « virus tué » ont eu un effet immunodépresseur.

Tous ces accidents ont été niés, escamotés. Même les baisses significatives de production ont été passées en pertes et profits.

Il existe bien officiellement une « pharmaco-vigilance ». Mais auprès de qui celle-ci fait-elle encore illusion ?

Car ils sont bien rares les vétérinaires et encore plus les GDS, osant s'aventurer dans les aléas d'une déclaration d'accident qui puisse mettre en cause leur responsabilité. Une prudence qui comble les souhaits tant de l'Administration que des Laboratoires producteurs.

Pourtant cette campagne cumule les risques avec trois vaccins issus de plusieurs souches et fabrications différentes, expérimentées à grande échelle grâce à une ATU et des flous ahurissants sur les doses et les modes d'emploi présents dans les boîtes ! (*Annexes 4 a et 4b: notices des vaccins*)

... « *Et puis changer d'aiguille à chaque animal ? Désinfecter la peau ? Prendre la température en cas de doute ? Attendre la fin des mise-bas ? Non mais, vous croyez que les pauvres vaccinés n'ont que ça à faire ?* »

Aussi la pratique à grande échelle de vaccinations sur des animaux affaiblis ou en incubation de la maladie elle-même, comme dans le sud ouest contre le sérotype 1 et dans l'ouest contre le sérotype 8, ou sur des mères gestantes a été admise et encouragée par les responsables sanitaires lors de la circulation virale de l'été 2008 malgré les multiples accidents survenus.

L'Administration et les GDS ont même osé encourager la vaccination des caprins alors même que ces animaux sont très peu sensibles à la FCO et que les vaccins ne disposent pas d'ATU pour cette espèce.

Et en réalité, RIEN n'a été prévu par l'Administration pour indemniser un élevage victime de complications vaccinales, même dans les cas avérés, comme le montre l'exemple des élevages ayant subi des dégâts parfois importants (morbidité et mortalités) par un vaccin sérotype 1 atteint de pollutions fongiques dont plusieurs dizaines de milliers de doses seront retirées du marché par la DGAL fin février 2009. (Voir annexe 5, Courriel indiquant le retrait de lots de vaccins contaminés)

Qu'à cela ne tienne, les croyants enthousiastes ou intéressés du dogme vaccinaliste ne souffrent d'aucun doute : le vaccin, par nature, c'est tout bon !

Surtout, il faut faire mine d'agir vite, toujours très vite pour entretenir le catastrophisme, maintenir la peur et l'espoir d'un hypothétique sauvetage : la soumission est à ce prix.

5 – Une fuite en avant répressive

Le dernier maillon du catastrophisme : la soumission

Devant les difficultés répétées de la campagne de vaccination (manque d'organisation dans la mise en place, manque de vaccins, défauts de répartition, accidents post vaccinaux ...), la perplexité des éleveurs, la dynamique des collectifs pour la liberté vaccinale et la détermination de leurs membres, l'Administration a choisi la fuite en avant dans la répression.

Pourtant, la réflexion sur la suite à donner à cette campagne obligatoire mal engagée et contestée est officialisée par le ministère à travers deux groupes de travail. L'hypothèse de l'arrêt de la prophylaxie obligatoire et de la gestion privée de l'enzootie par les éleveurs (à leur charge) est le scénario préféré des autorités de l'Etat pour la prochaine campagne.

Partout les promesses de sanctions sont propagées. Les courriers affluent, la presse agricole répercute les informations officielles.

Le délit de « non vaccination » contre une maladie non contagieuse et sans danger pour les humains est en passe de devenir le crime du nouveau siècle ! Certains directeurs de DSV promettent des amendes à tout va. La somme varie de 100 à 750 € par troupeau, voire pour les plus vindicatifs à 750 € par mouton !

Emportés par leur zèle répressif, ils oublient toutefois de signaler que leur importance relative les limite au pouvoir de proposer une amende maximum de 750€ par délit. La pénalité ne peut être décidée que par le Procureur et au Tribunal.

En ce moment, les éleveurs « refuseurs » reçoivent même des courriers dignes de maîtres chanteurs où les DSV leur promettent d'être les cibles privilégiées des contrôles PAC pour cause d'insoumission.

Même si certains services vétérinaires perdent leur sang froid au point de monter un cas de FCO imaginaire, cautionné par la DGAL, comme en Haute Saône (voir cas Blithe sur notre site) il est parfaitement ahurissant de constater un pareil déchaînement de volonté répressive pour

une cause sanitaire comme la FCO dont l'essentiel de l'épizootie et de l'expression pathologique sont déjà derrière nous.

Les éleveurs qui refusent la vaccination sont certes minoritaires. Mais leur action n'a aucune influence, sauf la qualité de l'exemple de bon sens, pour le monde de l'Élevage. Ils ne peuvent être d'aucun danger, même si on a entendu des membres de la DGAL préférer des énormités épidémiologiques pour des maladies vectorielles comme prétendre que les troupeaux non vaccinés sont des dangers pour les autres et sont responsables de la propagation de l'épizootie. Toutes les connaissances scientifiques balayent cette désinformation. Que cela vienne des agents de l'Etat garants officiels de la Santé est d'une extrême gravité.

Le cours normal et rapide de la diffusion de la maladie naturelle ajoutée à la lenteur remarquable de l'acquisition d'une immunité par la voie vaccinale a permis à de nombreux troupeaux d'être d'ores et déjà naturellement immunisés et, selon la législation internationale, non contaminants des culicoïdes 60 jours après infection. Ce dont attestent très probablement les nombreuses sérologies positives réalisées cet hiver. De plus la sérologie ne détectant que l'immunité humorale, il y a de nombreux animaux disposant d'une immunité cellulaire efficace consécutive à l'infection naturelle qui sont impossible à identifier avec ces tests. Alors, à quoi sert d'obliger à vacciner des animaux déjà immunisés ? Quel danger court l'animal vacciné du voisin ? Si le vaccin est efficace, ce que prétendent les laboratoires et leurs utilisateurs, peu importe le virus en balade avec les vecteurs car, rappelons le encore, la FCO n'est pas une maladie contagieuse.

Enfin, l'animal naturellement immunisé bénéficie d'une protection à vie bien plus efficace contre le portage de virus (grâce à l'immunité cellulaire dont il dispose) que celle de son pauvre congénère vacciné qui lui, en est sûrement privé, bien que les laboratoires fabricants s'autorisent à affirmer le contraire sans le démontrer scientifiquement.

Si on compare l'extrême gravité des sanctions envisagées à la réalité de l'infraction, et plus encore à la répression des autres infractions de la vie publique, on ne peut être qu'atterré par la façon dont certains prennent plaisir à prétendre sanctionner lourdement une obligation qui va s'éteindre très probablement dans quelques mois.

Cet acharnement s'explique sans doute par la difficulté qu'auront les défenseurs de la vaccination obligatoire à justifier dans quelques semaines son abandon. En France, c'est connu, il est interdit d'avoir raison trop tôt.

Mais il s'agit surtout des prémices de la mise en place d'une gestion de plus en plus autoritaire et médicalisée des problématiques de santé qui privilégie essentiellement la consommation de médicaments. Et pour atteindre cet objectif, quelques abus de pouvoir sont bien dans l'esprit de l'époque.

La manipulation du résultat faux positif en Haute-Saône (dossier sur [notre site](#)) son utilisation comme prétexte par certains GDS voisins en est un consternant exemple.

Le respect soumis de la majorité à une réglementation inefficace et inadaptée n'est pas une vertu. C'est bien plus souvent une paresse, une peur ou une lâcheté.

Et si l'administration va jusqu'à concrétiser sa volonté de sanctions, les arguments ne manqueront pas aux résistants pour entamer une défense en justice.

B / FAUX MOTIFS ET VRAIS PROBLEMES

1 - Un objectif initial : l'inacceptable de cette maladie en Europe du nord

A l'origine de cette campagne obligatoire, se trouvait la volonté d'obtenir à tout prix l'éradication de la maladie. Il ne s'agit même pas de protéger les élevages comme le prétendent certains. Cette motivation est totalement commerciale depuis la directive 82/894 du 21-12-1982 (*Voir la directive en annexe 6*) qui classait la FCO, maladie vectorielle dans le groupe des maladies contagieuses. Directive qu'il faut à l'évidence faire modifier comme la législation internationale qui l'a inspiré.

Cette motivation commerciale ne vise, en contraignant l'ensemble des éleveurs, qu'à protéger les marchés d'exportation très limités d'une poignée de producteurs de « génétique française » aux bras longs (comme dans le cas de la scandaleuse prophylaxie de l'IBR).

Pour y parvenir, l'aide de l'Union Européenne a été demandée. Mais la participation financière de l'UE ne se mettra en place que si le chiffre de 80 % d'animaux vaccinés est atteint. Pour le gouvernement français, qui s'est engagé financièrement, l'absence des subsides européens, serait un rude coût financier. Donc, **quoi qu'il arrive**, avec les morts, les flacons brisés et les injections malheureuses aux bras de quelques éleveurs, **on y arrivera aux 80 %**. **D'ailleurs qui vérifiera ?** Les reports de date de fin de campagne en sont la première illustration, les surestimations comme la confusion entre commande de vaccins, et animaux vaccinés seront sans doute de mise.

Hélas pour nos responsables sanitaires, mal informés, ne connaissant que les maladies contagieuses vraies et incapables de saisir les particularités des maladies vectorielles autochtones, l'éradication de la FCO et le maintien permanent en zone indemne sont des objectifs parfaitement inaccessibles pour d'excellents motifs biologiques : la permanence des vecteurs, les réservoirs constitués par la faune sauvage et domestique, etc. (*voir notre dossier complet sur notre site*). L'éradication n'a encore jamais été réalisée là où le virus est véhiculé par des culicoïdes autochtones.

Cette tentative d'éradication vouée à l'échec ne sera pas sans bénéfice notamment pour l'industrie du vaccin toujours prête à prétendre, contre paiement, posséder les solutions (injectables) aux problèmes. Le lobbying commercial est devenu un métier à la mode auprès des décideurs administratifs et sanitaires.

Même si l'Espagne revendique l'éradication du sérotype 4 en novembre 2008 par vaccination. Car l'Espagne dans ses déclarations omet 3 faits essentiels :

- la rapidité de la vaccination massive moins de 2 mois après le début de l'épizootie durant l'hiver 2004-2005
- l'utilisation, la première année, d'un vaccin VIVANT
- la particularité du vecteur : Culicoides Imicola, moucheron africain non autochtone

Enfin, pourquoi diable l'immunité naturelle face à cette maladie n'existerait-elle pas aussi en Europe, comme dans tous les autres pays du monde historiquement atteints ?

L'oubli (volontaire ?) de cette possibilité de protection naturelle des cheptels n'est-elle pas une faute professionnelle ? Car un vaccin ne peut être envisageable que si la maladie est

immunogène naturellement. Le vaccin ne servant qu'à devancer la prise d'immunité par une maladie atténuée induisant une immunité forcément atténuée.

2 - La vaccination obligatoire : une stratégie non adaptée

Il est grand temps de constater que la voie unique choisie, celle de l'éradication par la vaccination généralisée obligatoire et répétée plusieurs années est un échec du point de vue médical.

- en face d'une maladie vectorielle, dont l'extension rapide constatée en Europe depuis 3 ans est incontrôlable parce que les vecteurs sont incontrôlables,
- en face d'une maladie dont la réalité clinique a peu de conséquences dans l'écrasante majorité des cas même si les brebis, plus sensibles que les bovins à cette maladie, peuvent dans des conditions particulières (raciales, alimentaires, météorologiques,...) présenter des pertes plus conséquentes
- en face d'une maladie souvent curable
- en face d'une maladie sans aucun danger pour les humains
- en face, répétons-le, d'une maladie non contagieuse directement d'animal à animal malgré quelques transmissions exceptionnelles de virus mère-fœtus en phase fébrile
- en face d'une maladie susceptible d'une immunité naturelle efficace à vie et démontrée partout dans le monde depuis des dizaines d'années,

La seule politique de bon sens aurait été la surveillance de l'activité des vecteurs de la maladie, la gestion des mouvements d'animaux en fonction de ces vecteurs et l'aide à l'acquisition de l'immunité. Nous avons bien écrit immunité et non pas tampon vaccinal. C'est à peu près ce que fait l'Australie depuis une dizaine d'années après l'arrêt de la vaccination prophylactique contre la FCO, remplacée par un programme de surveillance nommé NAMP. (*Cliquez pour aller sur le site internet du programme*).

Le choix de la méthode aurait dû être de la responsabilité entière de chaque éleveur. Celui-ci doit pouvoir choisir entre vaccination ou immunité naturelle.

C'est d'ailleurs dans cette direction que l'on se dirige à grands pas car le maintien d'une politique volontariste de vaccination est trop coûteux à long terme.

La vaccination n'a jamais empêché le portage viral. Le fait est attesté de multiples façons (animaux exportés vaccinés et porteurs en Roumanie, Hongrie, Vénétie, Belgique ou passage du sérotype 8 à travers toute l'Espagne vaccinée vers l'Andalousie).

Car les petits moucheron Culicoïdes remplissent parfaitement leur rôle de disséminateurs de virus et d'immunisateurs et ceci malgré les vaccinations ! En deux ou trois ans, ils auront contribué efficacement à protéger l'ensemble des animaux. Ainsi, seule une infime minorité de ruminants génétiquement sensibles ou d'animaux affaiblis pour de multiples raisons n'ayant pas encore fait l'objet d'investigations épidémiologiques précises, auront payé le prix de l'adaptation de l'ensemble de la population au nouveau contexte biologique issu de l'installation de la FCO sur le territoire européen.

Cette mise en place s'est réalisée dans la majorité des cas chez les bovins sans aucun signe clinique. Chez les ovins le phénomène a été plus contrasté selon les régions et selon les races.

Mais la vaccination avec un vaccin « tué » n'aura joué AUCUN rôle de limitation de l'extension de la maladie. Elle aura retardé la mise en place de l'immunité naturelle en limitant (le vaccin semblant minimiser l'apparition des signes cliniques) sans la supprimer totalement l'expression pathologique, pour preuve les troupeaux vaccinés et présentant tous les symptômes de la maladie.

3 - Scandale de la désinsectisation

Non contente d'avoir aggravé l'impact médical de la FCO dans les départements du nord-est en automne hiver 2006-2007, par les restrictions commerciales induisant un coût estimé à 30 millions d'euros pour 6 malheureux foyers sérologiques sans malades (*voir annexe 7: table ronde du RFSA*) l'administration a brandi l'arme de la désinsectisation.

Malgré le constat clinique de l'inefficacité totale de la désinsectisation tant pour protéger individuellement les animaux que pour limiter l'extension du territoire de l'épizootie, malgré son abandon de fait dans les autres pays européens (Hollande, Belgique Italie), les autorités sanitaires maintiennent l'obligation de ce traitement inepte hautement toxique pour la faune coprophage et mellifère en ce début de printemps.

Alors qu'aucune expérimentation scientifique ne met en évidence l'intérêt de cette méthode dans la gestion de la FCO, alors que sur le terrain son inutilité est constatée par tous et partout même par les chercheurs du CIRAD en 2008 (*annexe 8: étude CIRAD*). Qu'attend l'administration pour faire preuve de bon sens et respecter les hommes, les animaux et l'environnement ?

Il est aujourd'hui invraisemblable que le ministère par l'intermédiaire des DSV impose envers et contre tout bon sens cette mesure qui ne comble que les industriels producteurs, leurs revendeurs et une part des agriculteurs formatés depuis des décennies à se rassurer contre tout par des potions chimiques en « -cide ».

Vieille habitude mise en route lors de la prophylaxie du varron de triste mémoire. Car comme il se doit, nos experts ne cherchent pas à s'adapter aux situations. Pour eux, un insecte autochtone est un insecte voilà tout, juste bon à détruire.

Et s'il est admis que les mouchérons sont des énigmes faute de pièges, non disponibles sur tout le territoire de France en 2006, 2007, 2008, pour les capturer et d'entomologistes pour les étudier, bref qu'ils sont incontrôlables ; les insecticides, eux, sont bien connus et leur vente est parfaitement mesurable et rentable !

4 - L'artificialisation de la crise, un coût astronomique pour la société

Ainsi en France, les 30 millions d'Euros de pertes économiques, liées aux seuls blocages administratifs imposant de multiples restrictions aux échanges et au commerce, provoqués en 2006 par la présence de 6 foyers* sans malades, représentent 60% des 50 millions € de pertes générées en 2007 par la présence de 10.000 foyers de FCO avec leurs malades avérés et quelques mortalités.

A ce coût déjà énorme vont s'ajouter les frais d'une campagne de vaccination chaotique estimés à 140 millions en 2008 et 179 millions en 2009. (*voir annexe 7 table ronde du RFSA intervention M. Seegers pages 20 et 21*).

Une part importante de ces coûts sont supportés par les éleveurs eux-mêmes, avec une totale injustice puisque le prix du vaccin imposé aux éleveurs va de 0,49 à 4,20 euros selon les départements pour la même injection du même produit. Et dans les départements les plus

difficiles, chez les éleveurs d'ovins les plus fragiles, les prix seront, avec la bénédiction de l'Etat, les plus élevés. C'est une magnifique illustration de la solidarité dont se gargarisent les OPA majoritaires et de l'efficacité de la profession vétérinaire en période de crise.

Rappelons-le : des aides pour compenser le coût des pathologies réelles de la fièvre catarrhale limitée à un pourcentage de quelques animaux malades dans moins de 10 % des élevages aurait été négligeable par rapport aux frais de vaccination. Cette situation est confirmée dans les autres pays européens.

Cette stratégie aurait permis directement les études épidémiologiques sur les élevages aidés pour tenter d'identifier les facteurs d'élevage à l'origine de leur fragilité.

** foyer = élevage où un animal au moins présente une sérologie ou une virologie positive à la FCO avec ou sans aucun signe clinique*

5 - Epidémiologie : la belle au bois dormant

Les informations disponibles en Europe y compris la Corse et sur les autres continents, rendent d'autant plus regrettable voire inacceptable l'absence à grande échelle d'études épidémiologiques concernant la FCE, Fièvre Catarrhale Européenne.

Les quelques études disponibles, comme celle consacrée au département des Ardennes et révélée lors de la réunion du RFSA* du 21 janvier 2009, mais non largement diffusée, sont pourtant d'un extrême intérêt. Elles mettent non seulement en évidence l'inanité de la vaccination prioritaire de ce département au printemps 2008, alors même que les animaux bénéficiaient déjà de l'immunité naturelle acquise en 2007 mais démontrent l'efficacité des culicoïdes et la rapide réaction positive de l'écrasante majorité des bovins. (*Voir annexe 9 : étude Durand de l'Afssa*).

Le GDS 57 avec de bien faibles moyens départementaux comble une partie du vide sidéral des informations épidémiologiques publiées par les services de l'Etat. Il confirme la réalité en Moselle en 2008 de l'immunité naturelle acquise gratuitement. Il confirme également dans son introduction que l'année 2008 est l'année des interrogations sur les maladies émergentes et la gestion nationale et internationale des crises sanitaires. (*voir annexe 10 : travaux épidémiologiques 2008 du GDS 57*).

On regrettera d'autant plus la volte face déloyale du Ministère de l'Agriculture qui, après avoir promis une dérogation à la vaccination pour certains élevages (dont des élevages biologiques) dans le but d'une étude détaillée dans le temps sur l'immunité naturelle, a tourné sa veste, non pas pour des raisons sanitaires ou scientifiques, mais politiques : toute dérogation autorisée serait mal comprise par les tenants obstinés de la vaccination obligatoire et de la répression.

Et comble de l'incohérence en matière d'épidémiologie analytique, ceux-là même qui ont imposé l'obligation vaccinale généralisée s'intéressent aujourd'hui à la circulation virale et sont à la recherche par DSV interposées d'animaux non vaccinés... dans les cheptels vaccinés ! Or ce ne peut être que de tous jeunes animaux dont la réactivité est bien différente de celle des adultes.

Face à une épizootie d'un type inusité sous nos latitudes, une maladie vectorielle qui se transforme immédiatement en enzootie permanente, la carence extraordinaire de la réflexion

** RFSA : Réseau français de Santé Animale*

épidémiologique et de la recherche qui devrait l'accompagner est à inscrire en majuscules au passif du comité national de gestion de la FCO.

C/ LA REALITE

Même en admettant que les connaissances et expériences médicales et épidémiologiques des praticiens et des chercheurs des autres pays de la zone fièvre catarrhale aient été connues de nos décideurs, il n'en reste pas moins que la réalité de terrain dessine un autre visage que celui, peint avec force dramatisation, par les autorités sanitaires.

1) L'exemple qui contredit les discours officiels : la Corse

Le premier contact de la Corse avec la FCO a eu lieu en l'an 2000. Aujourd'hui 5 sérotypes sont présents sur l'île : 2 – 4 – 16 et depuis quelques mois le 8 et le 1.

Depuis 9 années, à aucun moment les bovins de l'île n'ont subi de vaccination.

Chez les ovins, la vaccination est obligatoire contre 3 sérotypes (16 – 2 – 4). Mais dans la réalité, moins de 45% des ovins sont vaccinés et encore, on ne parle là que de la première injection mais pas du rappel ! Car les éleveurs locaux ont constaté depuis longtemps l'effet déprimant de la deuxième injection sur les brebis et la baisse marquée de la production laitière.

L'immunité naturelle s'est installée rapidement malgré la perte, cumulée sur 2000 et 2001, de quelques 9000 ovins affaiblis ou malades dont une partie seulement est réellement liée à la FCO. Ces animaux, morts ou euthanasiés, ont tous été indemnisés par l'Etat.

Le résultat pratique, en tenant compte de tous les autres animaux sauvages ou ensauvagés non vaccinables, est que l'immunité naturelle a fait son travail protecteur sur l'ensemble des cheptels et que, si les virus circulent en permanence, ils n'occasionnent plus de pathologies graves.

Aujourd'hui, les cas de pathologie avérée de fièvre catarrhale sont rarissimes voire nuls.

On ajoutera pour faire bonne mesure, que l'administration impose aux éleveurs 4 désinsectisations par an sur les moutons !!! Bravo pour l'environnement de l'île de Beauté. De plus il est intéressant de préciser que ces désinsectisations sont gratuites pour l'éleveur et payées par l'Etat !

En 9 années de résistance à la vaccination obligatoire en Corse, jamais les autorités n'ont osé menacer ou mettre en place des mesures de répression financières ou autres.

La situation corse ne constitue t-elle pas une magnifique jurisprudence pour le continent ? La République étant une et indivisible, de quel droit condamner ici et pas là pour le même motif ?

2) Incompétence et entêtement dans de mauvais choix : le cas de Blithe.

Ce pseudo cas de FCO sérotype 1 survenu en Haute Saône le 24 avril 2009 (*voir [dossier complet sur notre site](#)*) illustre l'ignorance de la spécificité des camélidés par l'Administration.

Il a été le mauvais prétexte à la mise en place d'une zone de restriction de toute une région (5 départements) à la suite d'une déclaration d'infection bien trop hâtive avant contre expertise.

En fait il ne s'agit que d'un faux positif par suite de l'imprécision des tests en particulier sur le sang des camélidés (le cas n'est pas unique).

Cela était d'autant plus évident que l'apparition du sérotype 1, totalement en dehors de sa zone d'extension actuelle, en période froide (gelées) post hivernale, sans aucune activité vectorielle notoire, sur des animaux élevés dehors toute l'année, est une aberration clinique évidente.

Mais pas question pour l'Administration de reconnaître une erreur, elle préfère désigner un éleveur à la vindicte publique et gêner les échanges dans toute une région.

Les GDS des alentours se sont saisis avidement de cette fausse monnaie pour en faire un argument d'inquiétude supplémentaire à destination des crédules et exiger l'intensification des vaccinations dans un délai raccourci.

3) Le drame des transhumants

La promesse de répression financière aux contrevenants ne suffit apparemment pas. Dans quelques départements, des responsables de l'Administration et des responsables agricoles, des DDSV, prêts au chantage pour contraindre à la soumission, ont consciemment choisi de durcir jusqu'à l'absurde la répression. Ainsi ils ont mis en place une interdiction de transhumance pour les troupeaux non vaccinés.

Il faut bien regarder en face la violence absurde et l'arbitraire de cette politique.

En aucun cas, un animal non vacciné ne présente le moindre danger pour les autres, en particulier pour ceux qui sont vaccinés. Répétons-le encore, la FCO est NON contagieuse et à son contact, on acquiert une immunité et une reconnaissance internationale de non contagiosité virologique 60 jours après le début de l'infection. Il n'y a donc aucun motif proprement sanitaire dans cette interdiction.

Pour bien comprendre la gravité de cette mesure, il faut rappeler que pendant les dernières 25 années de lutte contre la brucellose ovine en région PACA (maladie réellement contagieuse et transmissible à l'humain), JAMAIS un troupeau, bien ou mal vacciné, contaminant ou non, n'a été empêché de transhumer puisque administration et GDS trouvaient des solutions alternatives acceptables !

Mais priver un berger de l'alpage indispensable à la survie alimentaire de son troupeau, c'est le condamner à mort pratiquement et économiquement. Dans la vallée, la nourriture disponible est réservée à la fabrication des fourrages et le maintien des élevages à ce niveau multiplie les risques de surpâturage et d'infestations parasitaires. Par ailleurs, il ne doit pas manquer de voisins (vaccinés) intéressés par la récupération à bon compte des alpages inoccupés.

Par rapport au collègue d'un système non transhumant, qui lui aussi a refusé de vacciner, il a droit à une peine totalement disproportionnée.

Pire encore, cette sanction prive en plus ces élevages fragiles qui gagnent peu en maintenant vivante la tradition de l'alpage, d'une partie des faibles primes auxquelles ils ont droit les précipitant d'autant plus fort dans la précarité économique.

Pur chantage pour les contraindre à la soumission, cette sanction est une grave injustice à l'égard des éleveurs les plus fragiles en instituant une triple peine pour le même délit.

Que l'on ait vacciné ou pas, peu importe. Nous sommes tous responsables de tolérer ou non l'injustice.

Nous affirmons notre écœurement face à de telles méthodes et apporterons notre soutien et notre solidarité aux bergers et éleveurs concernés des Hautes Alpes, de l'Ariège, de toute la région Rhône Alpes et d'ailleurs.

D / ET MAINTENANT ?

1 – La FCO est européenne et gérable

Comme on le murmure au ministère, la fièvre catarrhale est derrière nous. A la fin de cette année, l'écrasante majorité des cheptels et des animaux aura été en contact avec les virus grâce à l'action performante des petits mouchérons.

Vaccinés ou pas, donc à plus ou moins court terme, le contact avec le virus va mettre en place une immunité naturelle durable et gratuite.

L'expression pathologique de la maladie sera de plus en plus rare comme dans les autres pays où l'enzootie est ancienne ou comme dans les premiers départements atteints en 2007.

Pourtant, il est quasi certain que nos autorités administratives affirmeront sans rire que ces résultats sont dus à la campagne chaotique de vaccination mise en place !

A leur tour, les jeunes ruminants devront, chaque année, faire l'acquisition de l'immunité mais ils y parviendront pour la plupart sans aucun dommage.

Même la multiplicité des sérotypes doit être raisonnée : la pathogénicité des divers sérotypes peut être un peu différente, il n'en reste pas moins que ce sont les conditions d'élevage qui seront épidémiques ou non.

La gestion de cette présence durable doit être de la responsabilité de l'éleveur comme pour le reste des problèmes de santé de ses animaux.

L'expérience de ces deux dernières années a démontré que seule une minorité d'élevages avait fortement souffert pour des raisons diverses qui auraient dû être recherchées (raciales, alimentaires, génétiques, météorologiques ...).

Or l'exception confirme la règle.

Dans la plupart des troupeaux, la FCO-FCE est une éventualité gérable. La maladie est curable, le plus souvent, pour peu qu'on la soigne rapidement en choisissant les moyens appropriés, en particulier homéopathiques.

2 – Tirons une leçon de cette crise

Toute maladie nous questionne sur la cohérence et l'efficacité de nos choix, alimentaires, génétiques, etc.. C'est la leçon que la FCO nous apporte pour préparer l'avenir.

La multiplication des échanges et des transports aggrave en permanence le risque de déplacements d'agents pathogènes, le réchauffement climatique favorise la remontée en zone tempérée de maladies vectorielles exotiques qui peuvent trouver relais dans les populations d'insectes autochtones.

Il est illusoire de vouloir vacciner tout le monde contre tout. La force réelle réside dans la capacité d'adaptation aux changements de notre environnement. Le respect des animaux domestiques, qui sont des êtres vivants (et non des « droits à produire ») caractérisés par leur longue histoire terrestre et leurs facultés naturelles d'adaptation, est la clé de toute résistance.

Cela n'implique pas une priorité médicale mais bien un travail de fond permanent : la sélection des animaux les plus résistants et le refus de la consanguinité, le respect des besoins sociaux et d'espace, l'usage quotidien d'une alimentation adaptée à la physiologie notamment digestive des ruminants.

3 – Nous sommes tous responsables de notre avenir

Pour aider les éleveurs recevant une lettre de mise en demeure de vacciner de la part de leur DDSV, un modèle de réponse à renvoyer à l'administration leur demandant un engagement écrit de prise en charge financière en cas de mortalité et de certification de non portage viral pendant les 12 mois suivant les injections peut être utilisé. (*voir annexe 11*)

Et si la répression devait réellement se mettre en route, il conviendra que tous les arguments de bon sens et toutes les informations volontairement oubliées par les responsables administratifs fassent leur entrée dans les cours de justice, non seulement pour participer à la défense des accusés mais pour éclairer les citoyens sur la réalité des faits.

En ce temps où l'Organisation Mondiale de la Santé (?), toujours plus gourmande de crédits pour elle même et ses fournisseurs, s'efforce sans relâche de nous inventer une pandémie tous les deux ans en instrumentalisant des événements sanitaires jamais présentés dans leur contexte dynamique réel, la réflexion et la résistance à la panacée publicitaire du « miracle vaccinal industriel » et à son bras armé l'autoritarisme administratif, réalisées par les éleveurs des « Collectifs FCO pour la liberté vaccinale » et tous ceux qui les soutiennent, représentent un enjeu essentiel pour toute la société.

La santé est l'affaire de tous les citoyens et la laisser aux mains de lobbies quels qu'ils soient, même soutenus par un mensonge d'Etat et la puissance institutionnelle, est un danger pour la démocratie.

Les vétérinaires solidaires
du GIE ZONE VERTE

LISTE DES ANNEXES :

Le dossier complet FCO se trouve sur notre site :
<http://www.giezoneverte.com/dossier-special-fco.php>

1. [Compte rendu comité suivi 15 avril 2009](#) - ministère agriculture
2. [Bilan 2009 de la Haute Vienne](#)
3. [Toxicité des sels de mercure](#) (thiomersal).
4. [a\) Notice Vaccin 1](#) [b\) Notice Vaccin BTV 8](#)
5. [Courriel de la DGAL sur le retrait de lots de vaccins](#) atteints de contamination fongique
6. [Directive 82/894](#) du 21-12-1982 inscrivant la FCO comme maladie contagieuse

7. Compte rendu discussion table ronde [RFSA 21 janvier 2009](#)
8. [étude CIRAD](#)
9. [étude Durand AFSSA](#)
10. [Travaux épidémiologie GDS 57 année 2008](#)
11. [Demande d'engagement de l'état](#)

Cas BLITHE : [dossier complet sur notre site](#)